

## Ateliers Méthodes de Travail



Méthodes



Ateliers



Travail

## Ateliers Méthodes de Travail

### Quoi?

Les ateliers AMT offrent aux élèves un espace de réflexion et de discussion à propos des méthodes de travail en favorisant l'échange autour des obstacles rencontrés dans leur parcours de formation.

Des tâches spécifiques et individualisées leur seront proposées pour expérimenter de nouveaux outils en vue de les amener à améliorer leur travail scolaire au quotidien.

Les sujets abordés dépendront de l'intérêt et des demandes des élèves présent-e-s. L'expérience montre que l'on retrouve très souvent des besoins spécifiques liés aux thématiques suivantes :

- Organisation et planification
- Conditions pratiques de travail
- Motivation
- Mémorisation
- Méthodologie de travail
- Relations sociales et communication
- Habitudes et routine

Les animateur-trice-s des ateliers AMT ont pour mission de rechercher - en collaboration avec les élèves - des solutions personnalisées pour permettre l'élaboration de techniques, stratégies, outils et supports efficaces et adaptés à chacun-e-s, afin de développer leur autonomie au quotidien.

### Où et quand?

Les ateliers AMT se déroulent en module de 6 sessions (à raison d'une fois par semaine).

Ils ont lieu dans le bâtiment principal Necker, entre 12 h 15 et 13 h 15 (possibilité de manger son repas sur place) ou entre 17 h 45 et 18 h 45.

Informations complémentaires auprès de Susanne Sarrazin, coordinatrice [susanne.sarrazin@edu.ge.ch](mailto:susanne.sarrazin@edu.ge.ch) et sur [cfparts.ch/ressources-soutien](http://cfparts.ch/ressources-soutien)

### Comment?

Le processus se déroule sur une base volontaire ; néanmoins, la fréquentation des ateliers AMT peut être rendue obligatoire pour certain-e-s élèves sur décision du/de la maître-sse de classe et/ou doyen-ne/maître-sse adjoint-e.

L'inscription se fait via le formulaire disponible sur [cfparts.ch/ressources-soutien](http://cfparts.ch/ressources-soutien).

Ce document est à compléter et viser par le/la maître-sse de classe ou doyen-ne/maître-sse adjoint-e, à signer par le/la répondant-e légal-e ou l'élève s'il/elle est majeur-e et à remettre par ce/cette dernier-ère aux animateur-trice-s lors de la première séance.